



droits locataires renovation

Par **dupont75**, le 13/12/2018 à 16:19

Bonjour,

La residence où habite ma mere est en pleine renovation. Les travaux ont commencé il y a environ 2 mois. Cependant les locataires n'ont pas été prévenus à l'avance de la nature des travaux et leur accord n'a pas non plus été sollicité. L'appartement d'une des voisines du rez de chaussé va subir une transformation significative. Sa cuisine, déjà petite, va être coupée en 2 ainsi que la chambre de son fils. Elle a contacté un [avocat](#) pour porter plainte car elle n'est pas d'accord avec ce changement drastique de l'appartement. Elle va perdre 12m² de surface et le loyer ne va pas changer!!!....Après c'est ce qu'elle me dit, je ne la connais pas plus que ça. Je voudrais néanmoins la soutenir car sa situation semble injuste et aussi ma mere n'a pas été informée à l'avance de l'ampleur des travaux avec un plan détaillé et de ce qu'il allait se passer (même si les travaux chez ma mere aident à améliorer l'appartement contrairement à la voisine)....La voisine m'a encouragé à remplir une attestation de témoin qu'elle va transmettre à son avocat. Cependant vu que je n'habite pas le quartier, est-ce que je suis en mesure de remplir ce papier? Si oui, qu'est-ce que je peux mentionner?.

Quels sont les [Droits](#) des locataires dans ces cas-là? Est-ce que dans la [loi](#) les locataires doivent être informés en détail des travaux effectués par le propriétaire, à l'avance?